

NOTE RELATIVE AU DEBAT DU CGSP

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?*Jeudi 24 octobre 2014***I. SUR LA PARTIE CONSTATS.***1) Aspects économiques*

- La définition de la croissance soutenable « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (p. 1 du document) suppose une attention extrême au réchauffement climatique, protection de l'environnement etc..., ainsi qu'à l'équilibre des comptes publics et sociaux (pas de dette sur l'épaule des générations futures), mais aussi **à la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, grande absente de ce document** : sans compétitivité, pas d'emploi, pas de création de richesses donc pas de créations de revenus y compris fiscaux et sociaux, ce qui renvoie à la question de la dette portée par les générations futures...
- S'agissant du capital humain (p. 3-4), rappeler que si la population vieillit, elle a un taux de fécondité qui renouvelle (à peu près) les générations, atout considérable par rapport aux autres pays européens (Irlande exceptée). Mais atout largement laminé par des « difficultés qualitatives » (haut de la p. 4), qui ne concernent pas seulement les inégalités, mais aussi l'employabilité (d'où taux d'activité et d'emploi parmi les plus faibles).

Page 3 : la France positionné au 2^{ème} rang mondial du point de vue de la qualité de la vie ! C'est un point de vue des étrangers (et encore) qui viennent quelques semaines vivre en France : taux de pessimisme élevé, crainte de descente sociale pour ses enfants pour la 1^{ère} fois depuis 1918, départ des jeunes et des talents, exilés fiscaux...

- S'agissant du capital productif (p. 5), rappeler que si l'effort de R et D publique est en France très inférieure à celui de l'Allemagne en termes de PIB, il est identique en termes de marges (dépenses de R&D / EBE). C'est dire que la question est moins celle de la capacité des entreprises à rechercher / innover qu'à les financer. La question du financement des investissements (matériels et immatériels) est centrale : la première source de financement des entreprises n'est pas le crédit, le crédit d'impôt, l'exonération sociale, c'est la **marge** (taux de marge en France : 28%, contre 40% en Allemagne, le taux de marge étant le ratio EBE/valeur ajoutée). En clair, si les marges étaient plus élevées, la R et D privée serait plus élevées.
- S'agissant des finances publiques, il est bien de rappeler que les dépenses ont pour contrepartie des services gratuits « de qualité »... mais encore faut-il préciser que c'est à des coûts très supérieurs à ceux d'autres pays avec moins de dépenses : cf. éducation, sécurité, justice, santé sont –elles meilleurs en France qu'en Allemagne à hauteur du surplus de nos dépenses par rapport à celle d'outre-Rhin ? Rappel : un chiffre de l'OCDE : notre coût de production des services publics est le plus élevé de l'UE (27,8 % du PIB, contre 24,9 % moyenne européenne, soit un écart de 60 mds !!! (1 point de PIB=20 mds).
- S'agissant du vieillissement démographique, ne pas le voir qu'en termes de retraites. Le retraité d'aujourd'hui et de demain n'est pas celui des années 50 et même 90. Il a des habitudes de consommation, des ressources, qui constituent des nouveaux modes de consommation, donc de débouchés pour la croissance française

Page 9 : sur le déficit : effectivement aucun contrôle des dépenses publiques depuis 30 ans. Rappeler que si les collectivités locales ne peuvent pas voter un budget en déficit, elles le compensent par une hausse très forte des PO.

Page 10 : indiquer que, au vu du tableau, toutes les prévisions (taux de croissance du PIB, % dépenses publiques, etc..) se sont avérées fausses.

2) *Education-formation*

La baisse du niveau des élèves français, dans l'absolu et relativement aux autres pays de l'OCDE, est bien documentée et le rapport reprend à son compte les études PISA, qui font autorité.

Le décalage entre le niveau relativement élevé de qualification des jeunes français (43% des 25-34 ans ont un niveau d'éducation supérieure en 2009, contre 26% des Allemands) et le niveau élevé de chômage les concernant (trois fois plus élevé en France qu'en Allemagne) révèle le caractère en partie artificiel de l'élévation du niveau de qualification en France ces dernières années. Les jeunes Français sont plus diplômés que les jeunes Allemands, mais ils sont moins qualifiés, ce qui révèle cruellement la valeur très relative sur le marché du travail d'un nombre croissant de diplômés. Dommage **que le rapport n'évoque pas le problème du sous-développement de l'alternance en France.**

3) Environnement

3.1) Pages 7 et 8 : **Capital environnemental**

Il est indiqué à juste titre que la France a respecté les objectifs qui lui étaient assignés en matière d'émissions de GES. Le constat devrait être encore plus positif : la France a non seulement respecté mais même dépassé les objectifs qui lui étaient assignés : elle devait stabiliser ses émissions et elle les a baissés. En haut de la page 8, la 2ème phrase « Avec 186 g de Co2 par unité de PIB, elle affiche la 2ème performance de l'UE 27 » : cette affirmation est exacte et devrait être complétée par la performance de la France au plan mondial puisque l'on parle d'un problème planétaire. Il faudrait donc ajouter « De plus, la France ne représente que 1% des émissions mondiales. Donc il n'y a pas d'urgence climatique pour la France, l'urgence climatique est mondiale mais la France affiche des résultats remarquables ».

3.2) Page 8 : **Biodiversité**

Il faudrait compléter le constat en relevant les nombreuses démarches, volontaires ou répondant à des obligations réglementaires, engagées par les entreprises depuis quelques années. Les entreprises innovent et développent des techniques qui visent à avoir un impact limité sur la biodiversité ou l'environnement de manière générale (eau, sols, air). Le MEDEF s'est engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité avec l'ambition de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises à cet enjeu.

3.3) Pages 10 et 11 : **Une crédibilité limitée**

Il est très surprenant de trouver dans le même chapitre des éléments relatifs aux engagements de la France en matière budgétaire et de passer sans transition aux engagements internationaux en matière de changement climatique et de conclure le paragraphe par « Comment expliquer cette incapacité à tenir nos engagements est- ce... ? » alors même que la France tient ses engagements en matière de changement climatique comme cela est rappelé à page 8. C'est la communauté mondiale qui ne tient pas ses engagements et non la France, ce point mérite une clarification.

II. PARTIE DIAGNOSTIC PROSPECTIF (page 11).

1) Finances publiques.

S'agissant de la soutenabilité des finances publiques (p. 16), s'interroger sur celle des dépenses est essentiel, mais tout autant sur celle des prélèvements obligatoires, notamment sur les facteurs de production, assiettes les plus « délocalisables » (entreprises, épargne, compétences). Ce qui rend encore plus urgent et exigeant la baisse des DP.

2) Education-formation

L'élévation du niveau de qualification devrait se poursuivre. L'enseignement supérieur est une question clé pour le positionnement de la France dans la division internationale du travail. Néanmoins, cette élévation ne se fera pas sans que d'une part les diplômés aient une vraie valeur (ce qui pose la question de la sélection) et que les formations proposées correspondent aux besoins en compétences des entreprises. La qualification pour la qualification ne sera d'aucune utilité.

Le rapport indique que l'objectif annoncé en 1983 de 80 % d'une classe d'âge au bac a été un objectif formidable. Nous pensons, par rapport à l'Allemagne, que cela a marqué le début de la fin de notre système éducatif.

3) Environnement

3.1) Page 13 : **La transition énergétique représente un montant d'investissements d'environ 20 milliards par an.**

La trajectoire proposée, qui reprend le discours du Président de la République lors de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre (division par 2 de la demande, baisse de la part du nucléaire à 50% à l'horizon 2025, diminution de 30 % de la consommation d'énergie fossile), **n'est ABSOLUMENT PAS consensuelle**, n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact social économique et environnementale. La cohérence de ces objectifs entre eux pose question et des révèle même contradictoire. Le montant total d'investissement, estimé à 20 Milliards n'est pas justifié par des analyses objectives. Le coût de la transition allemande (1 000 Milliards d'€ selon le Ministre Allemand) devrait inciter à revoir le chiffre français à la hausse. Le problème du coût et du financement de la transition énergétique reste donc entièrement posé.

De même nous sommes opposés au subventionnement des énergies renouvelables, qui se fait au détriment des centrales à gaz (20 centrales neuves qui viennent de fermer en Europe).

3.2) Page 18 : **Des ressources auxquelles on ne sait toujours pas attribuer un prix**

Afin de relever le prix du CO₂, il est proposé de diminuer la quantité de quotas alloués afin de rendre le système plus incitatif. Cette proposition européenne en faveur d'un retrait de quotas n'est pas consensuelle, elle remet en cause les règles de l'ETS définies à horizon 2020 et donc la stabilité réglementaire. Seule la définition d'un objectif à 2030 serait de nature à renforcer durablement le signal prix du carbone.

3.3) Page 19 : **Un design institutionnel défailant**

Le paragraphe relatif au principe de précaution souligne à juste titre les dérives d'application de ce principe. Il serait utile de s'inspirer du rapport de la Commission Innovation, présidée par Anne LAUVERGEON, qui propose l'adoption d'un « **principe d'innovation** équilibrant le principe de précaution ».

Le principe se traduirait notamment par l'acceptation du risque dans les décisions pour aboutir à des choix pondérés mais aussi par évaluation régulière permettant à la fois de limiter d'éventuelles

conséquences négatives et d'amplifier la mise en œuvre d'innovations au fur et à mesure que les risques initiaux s'estompent » (page 14 du rapport « 1 principe et 7 ambitions pour l'innovation »).

Au Medef, nous parlons souvent aussi de supprimer le principe de précaution de la Constitution, pour le remplacer par le **principe de responsabilité**.

III. GRANDES OPTIONS

1) *Finances publiques (p. 20).*

1.1) refuser les faux dilemmes :

- **«..nouvelles infrastructures, appuyer notre appareil productif ou miser sur l'éducation et le capital humain..»** : comme si la valorisation du capital humain n'était pas un « appui à notre appareil productif »...
- **«orienter les acteurs privés vers l'investissement productif ou respecter l'environnement ? »** : comme si le « verdissement » de l'économie n'était massivement générateur d'investissements (process de production, construction, nouveaux produits...).
- **S'agissant de « mieux prendre en compte le long terme »** (p. 21), avoir une « stratégie pays », (à l'instar d'autres grand pays en Europe et dans le monde), avec des politiques publiques qui toutes soient ordonnées à l'objectif de croissance soutenable et de compétitivité : politique budgétaire et fiscale, politique de l'éducation et de la recherche, protection de l'environnement et politique d'offre compétitive, valorisation des patrimoines naturels, culturels, industriels...
- **la priorité absolue** : redonner de la **compétitivité** à l'économie, et donc aux entreprises françaises.

2) *Education-formation*

Il n'y a rien de prévu, paradoxalement, à ce stade du rapport !!

Pour le MEDEF, l'important est de remettre l'alternance et l'apprentissage au cœur du système éducatif (cf : pacte), ainsi que la coordination entre l'enseignement et le monde économique sans laquelle l'effort de qualification continuera à ne pas produire de résultats

3) *Environnement*

3.1) Pages 21 et 22 : ***parmi les instruments, il manque les accords volontaires, sectoriels ou autres qui se développent par exemple en matière de RSE, de changement climatique (accords sectoriels mondiaux dans l'acier, la chimie, le ciment...)***

- 3.2) Le rapport cautionne l'idée selon laquelle « en matière de fiscalité environnementale, la France serait en retard par rapport à certains de ses visions européens ».

Certains en tirent la conclusion trop rapide que la France disposerait de marges de manœuvre importantes. Mais il faut rappeler qu'en France, le taux de prélèvement obligatoire des entreprises est bien au-dessus de la moyenne européenne (IS à 38 contre 28 en moyenne...). C'est bien le niveau global de fiscalité qui doit être considéré et notamment l'importance des impôts et taxes sur les facteurs de productions que les autres pays ne connaissent pas. Les prélèvements obligatoires sur les entreprises représentent 26,3% de la V.A. en France contre 15,6% en Allemagne, 18, 1% au RU etc...**Toute mesure de fiscalité écologique qui se traduirait par une augmentation de prélèvements est donc à proscrire.**

3.3 La fiscalité écologique

Elle doit se faire à prélèvements obligatoires constants en considérant les conséquences en termes de transfert de charges entre secteurs d'activité qui doivent être mesurées en amont pour prévoir les mesures correctives.

3.4 Elaboration au niveau européen.

Enfin, elle doit être élaborée au niveau européen. Regardons les ravages économiques de l'écotaxe quand elle est conçue au niveau uniquement français.

4) Retraites (page 20)

Le rapport est particulièrement succinct. C'est peut-être, du moins on peut l'espérer, parce que ce sujet sera traité dans la table ronde sur le modèle social.

Rappel de la position du MEDEF :

D'ici à 2025, la France devra s'être dotée d'un système de retraite responsable et équilibré, qui garantisse la solidarité intergénérationnelle. Sa pérennité devra être assurée sans altération de la compétitivité des entreprises et en assurant un niveau de vie correspondant aux attentes légitimes des cotisants.

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs :

- Un levier essentiel : travailler plus longtemps (âge légal à 65 ans et 44 ans de cotisation).
- **Un modèle en trois étages** : un régime de base unique (socle commun de solidarité, géré avec l'Etat, dans le cadre de la sécurité sociale) ; **3 régimes complémentaires** dont un pour les salariés géré paritaire, un pour les fonctionnaires et un pour les non-salariés ; un étage de retraite supplémentaire par capitalisation (10%).

C'est ce vers quoi notre système de retraite doit tendre, pour rendre aux jeunes générations toute la confiance nécessaire dans notre régime de retraite par répartition.